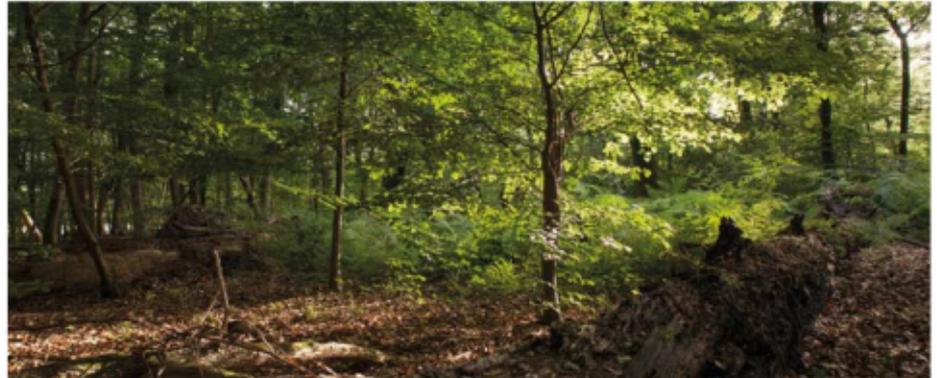


Préservation de la biodiversité

Aux grands maux, il faut les bons remèdes !



Laurent de Bertier. © Fransylva



Semis de hêtre dans la réserve biologique de Fontainebleau. Sylvain Caudin © CNPF.

Les tentatives de mise sous cloche de nos forêts se multiplient au nom de la préservation de la nature, de la biodiversité... C'est oublier le rôle crucial que jouent les forestiers : grâce à leur action au fil des siècles, 80 % de la biodiversité terrestre sont encore aujourd'hui abrités en forêt.

Depuis quelque temps, le projet utopique de Francis Hallé connaît un écho médiatique nouveau. L'association du célèbre botaniste vise à faire renaître une forêt primaire en Europe de l'Ouest et plus particulièrement en France. En janvier 2024, Patrice Bonhomme, administrateur de Fransylva dans les Ardennes, avait souligné l'incohérence de mettre sous cloche environ 70 000 hectares de forêts, vraisemblablement dans le Grand Est et en transfrontalier, pendant sept à huit siècles. « *Du point de vue environnemental, il serait sûrement plus efficace et courageux de se battre pour préserver les millions d'hectares de forêts primaires encore existantes. [...] S'agissant de l'argument de la recherche scientifique autant sur le sujet de la biodiversité que sur le défi de la lutte contre le changement climatique, une telle surface ne se justifie pas, car la recherche fondamentale en la matière peut s'entreprendre sur un espace infiniment plus modeste et dans des zones naturelles déjà sous régime de protection, dont il suffirait d'adapter le statut* », avait-il souligné.

En parallèle de ce projet, auquel nous sommes opposés, progresse plus discrètement depuis 2022 le Plan national d'action (PNA) Vieux bois et forêts subnaturelles¹, qui à terme devrait proposer aux acteurs de l'amont forestier des « *orientations pratiques dans la gestion des forêts subnaturelles et des vieux bois, afin de protéger la biodiversité* ». Ses avancées se font lentement mais ses potentielles conséquences n'en demeurent pas moins sérieuses : d'ici à 2025, le PNA prévoit la mise sous protection forte, et obligatoirement la libre évolution, de 100 % des forêts considérées comme subnaturelles à horizon 2030. S'il est estimé que 2 à 3 % des forêts métropolitaines pourraient répondre aux critères de la subnaturalité, environ 500 000 hectares de forêts pourraient être concernés sur l'ensemble du territoire. Et quelle surface pour la forêt privée ?

Les forestiers ont toujours été particulièrement sensibles aux enjeux de biodiversité en forêt et sont bien conscients des évolutions alarmantes liées au changement climatique. Mais face aux grands maux, employons les bons remèdes ! Nous ne cessons de le rappeler : le contexte du dérèglement climatique imposera des changements drastiques dans nos forêts, et celles-ci ne peuvent se passer de la

main bienveillante de l'homme pour les aider à s'adapter progressivement, à croître, à se régénérer, à remplir au mieux leur fonction de pompe à carbone..., autant de facteurs essentiels au développement d'une biodiversité riche et variée. Les divers choix de sylviculture des forestiers, qui œuvrent au plus près du terrain pour observer, comprendre et s'adapter aux besoins de leur forêt, sont le gage d'une grande diversité faunistique et floristique. Parallèlement, n'oublions pas la vocation multifonctionnelle des forêts françaises, qui approvisionnent la société en bois et constituent un patrimoine récréatif et culturel cher aux Français.

Fransylva suit de très près les développements de tous ces projets et se mobilise pour s'assurer que leurs contours ne portent pas préjudice à nos forêts et à leurs propriétaires.

Laurent de Bertier

Directeur général de Fransylva

SUIVEZ FRANSYLVA SUR :



¹ Établi lors des Assises de la forêt et du bois en mars 2022, le PNAVBS découle de la « Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » de mai 2020.